

BUDGET PRIMITIF 2017 6 VILLE

I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif Ville 2017 s'établit à 63 775 318,32 € réparti comme suit :

- Section de Fonctionnement : 51 902 923,20 €
- Section d'Investissement : 11 872 395,12 €

L'ensemble des principes d'équilibre de l'article L. 1612-4 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT) est respecté.

Le budget primitif Ville 2017 reprend aussi les orientations budgétaires débattues lors du Conseil Municipal du 2 mars 2017.

II. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 51 902 923,20 €.

Comme l'exige le principe d'équilibre budgétaire, la section de fonctionnement affiche des dépenses exactement égales aux recettes. Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère.

A. Recettes de fonctionnement

Les caractéristiques des recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2017, reprise anticipée du résultat des exercices antérieurs comprise, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
013	Atténuations de charges	30 000,00 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	3 822 914,00 €
73	Remboursements, subventions, participation	37 768 195,00 €
74	Dotations et participations	8 833 139,00 €
75	Autres produits de gestion courante	688 483,00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE (a)		51 142 731,00 €
77	Produits exceptionnels (b)	10 000,00 €
78	Reprise sur provision (c)	150 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (d) = (a) + (b) + (c)		51 302 731,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 252,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT (e)		95 252,00 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF ANTICIPE (f)		504 940,20 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (g) = (d) + (e) + (f)		51 902 923,20 €

a. CHAPITRE 013 « ATTENUATIONS DE CHARGES »

Estimation des remboursements sur la rémunération du personnel concernant essentiellement les indemnités journalières.

Le subventionnement des postes pour le renouvellement urbain et pour le Relais Assistant Maternel est réaffecté au chapitre 74 (nature 7478) ce qui explique la différence entre 2016 et 2017 sur ce chapitre. Inversement le chapitre 74 est positivement impacté par cette réaffectation.

b. CHAPITRE 70 « PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES »

L'ensemble des tarifs appliqués par la Ville sur les services ne devrait pas connaître d'évolution. La dynamique de ce chapitre cette année repose sur la réévaluation des services pour lesquels la Ville se fait rembourser.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- **70323** « Redevance d'occupation du domaine public » : redevance due par les opérateurs publics pour l'occupation du domaine public municipal en légère augmentation.
- **70846** « Mise à disposition de personnel facturé » : convention de gestion pour la compétence voirie avec l'ÉPT **réajustée favorablement pour la Ville.**
- **7081** « Produit des services exploités dans l'intérêt du personnel » : la recette des repas du personnel communal était englobée jusqu'à présent dans les recettes de la nature 7067. Elle est maintenant isolée spécifiquement sur la nature 7081.
- **70872** « Remboursement de frais par les régies municipales » : jusqu'à présent ces remboursements de frais par la régie municipale des transports n'étaient pas isolés sur cette nature. Ils le sont désormais dès le budget primitif 2017.
- **70876** « Remboursement de frais par le groupement de rattachement » : écart entre 2016 et 2017 s'explique par la fin du remboursement du PLU et des dossiers d'insalubrité (rattrapage 2014 et 2015) à l'ÉPT GOSB.

c. CHAPITRE 73 « REMBOURSEMENTS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS »

La répartition du chapitre 73 est composée de recettes fiscales en 3 axes :

- **En 73111 : « Taxes foncière et d'habitation »**

L'entrée dans la MGP et l'ÉPT Grand Orly Seine Bièvre a induit dès 2016 **la récupération par la Ville d'une partie de la fiscalité jusqu'alors dévolue à la CALPE (4,89 millions d'euros).** Cette part de fiscalité est reversée à l'ÉPT par l'intermédiaire du FCCT (voir dans les dépenses de fonctionnement nature 65541). **Elle vient donc s'inscrire en recette sans qu'il s'agisse d'un gain.**

Les taux d'imposition communaux de taxes foncière et d'habitation sont inchangés en 2017. La modification l'an dernier du **taux d'abattement général à la base (passé de 16% à 10%) sur la taxe d'habitation induit une hausse du produit de cette taxe.**

Les recettes fiscales, comme tous les ans, connaissent aussi une augmentation mécanique par la revalorisation des bases d'imposition imposée par l'État dans les lois de finances. **En 2017 cette revalorisation est de 0,4%.**

L'évolution globale représente près de 1,2M€ par rapport au Budget Primitif 2016.

- **En 73211 : « Attribution de compensation »**

L'attribution de compensation (flux en provenance de la Métropole du Grand Paris) inscrite au Budget Primitif 2017 s'élèvera à 6,7 millions d'euros. Cette attribution reste stable par rapport à l'année 2016.

- **Autres taxes, des natures 7336 à 7381**

La taxe additionnelle sur les droits de mutation ou de publicité foncière connaît une progression de 20% selon les estimations. Les autres taxes sont **globalement stables.**

d. CHAPITRE 74 « DOTATIONS ET PARTICIPATIONS »

Les dotations et participations sont en encore en baisse pour 2017 en grande partie en raison de la baisse des dotations de l'État.

Dotation ou participation	Variation entre 2016 et 2017
DGF ó Dotation Globale de Fonctionnement, part forfaitaire	- 513 000 €
DNP ó Dotation Nationale de Péréquation	- 66 241 €
DSU ó Dotation de Solidarité Urbaine	- 36 455 €
TOTAL	- 615 696 €

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- **744 « FCTVA »** : la recette du FCTVA porte depuis cette année également sur une partie des dépenses de fonctionnement de certains bâtiments et est fonction des efforts d'entretien courant des bâtiments effectués en 2016. **Recette estimée à 100.000 €.**
- **74127 « Dotation Nationale de Péréquation »** : Savigny de nouveau bénéficiaire grâce à la modification de son potentiel fiscal. Cependant l'enveloppe de **cette dotation diminue, soit une baisse de 66.000€.**
- **74123 « Dotation de Solidarité Urbaine »** : 36.455 € en moins sur cette autre composante de la DGF. La Ville est en **dispositif progressif de sortie** suite à la volonté du gouvernement de resserrer le nombre de villes éligibles.
- **74718 « Participation de l'État »** : aide à l'organisation des élections et dotation pour les titres sécurisés. A noter que sur les élections, **cette participation ne couvre même pas le quart du coût en personnel indispensable à l'organisation des scrutins.**
- **7473 « Participation du département »** : **aides aux actions développées par les maisons de quartier**
- **7478 « Participation par d'autres organismes »** : hausse liée à la **réaffectation** du subventionnement des postes pour la rénovation urbaine et pour la RAM, précédemment inscrit au chapitre 70. Augmentation aussi **des recettes en provenance de la CAF** (Prestation de Service Unique ou PSU)
- **74832 « Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle »** : **en baisse de 150.000€** suite aux modifications législatives sur les mécanismes de péréquation de l'ex-taxe professionnelle.

e. CHAPITRE 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »

Les autres produits de gestion courante sont stables.

- **752** « Revenus des immeubles » : le budget 2016 était ponctuellement en hausse avec la location de la cuisine de la Savinière au CCAS de la Tranche-sur-Mer
- **757** « Redevances versées par les fermiers et concessionnaires », **les recettes supplémentaires proviennent de l'ajustement des prix et du dépassement de seuil sur la délégation de service public de la restauration scolaire Sodexo consécutivement à l'augmentation du nombre de repas.**

f. CHAPITRE 77 « PRODUITS EXCEPTIONNELS »

Peu d'évolution notable sur ce chapitre.

g. CHAPITRE 78 « REPRISE SUR PROVISION »

Régularisation d'écriture comptable **sans incidence budgétaire**. Recette annulée par une dépense identique en fonctionnement au chapitre 68.

h. CHAPITRE 042 « OPERATION D'ORDRE ENTRE LES SECTIONS »

Les opérations d'ordre entre sections sont des opérations comptables.

Baisse car **en 2016 il y a eu une opération ponctuelle** sur la nature budgétaire 796 « Transferts de charges financières » : une somme de 896 000 € qui correspond aux indemnités de sortie « abandonnées » par la SFIL lors de la **renégociation de l'emprunt classé 3E**.

B. Dépenses de fonctionnement

Les caractéristiques des dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2017 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	10 529 143,95 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	23 343 566,00 €
014	Atténuation de produits	4 478 875,54 €
65	Autres charges de gestion courante	9 274 638,88 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE (a)		47 626 224,37 €
66	Charges financières (b)	971 429,96 €
67	Charges exceptionnelles (c)	77 500,00 €
68	Dotations aux provisions (d)	152 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT (e) = (a) + (b) + (c) + (d)		48 827 154,33 €
023	Virement à la section d'investissement (f)	1 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (g)	1 575 768,87 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT (h) = (f) + (g)		3 075 768,87 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (i) = (e) + (h)		51 902 923,20 €

a. CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général sont stables et maîtrisées.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- **60611 à 60622** « Eau, électricité, combustibles et carburants » : budget constant, **les économies de consommation compensent les hausses de tarifs**, sauf pour les combustibles.
- **60632** « Fournitures de petits équipements » : **rationalisation des achats** après l'ajustement des stocks l'an passé.
- **60636** « Vêtements de travail » : un marché a été passé et permet une **baisse des coûts d'acquisitions des équipements de protection individuelle (EPI) des agents de la Ville**, notamment aux services techniques.
- **6067** « Fournitures scolaires » : **stabilité de la subvention par élève pour les fournitures scolaires**. L'évolution du poste de dépense s'explique par le nombre d'élèves en hausse.
- **611** « Contrats de prestations de service » : cette nature budgétaire intègre notamment le contrat de restauration. Ce dernier connaît une **hausse liée à la revalorisation des tarifs conformément aux dispositions du marché initial**, avec un rattrapage de 2011 à 2015.
- **6132** « Locations immobilières » : hausse liée à la **ré-imputation des entrées piscines des scolaires** sur cette nature. En 2016 ces dépenses étaient inscrites à la nature 62876.
- **61551** « Matériel roulant » : **diminution des dépenses de réparation des véhicules** suite à la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement du parc municipal.
- **61558** « Entretien et réparation des autres biens mobiliers » : **ré-imputations** vers la nature 6188 des frais de nettoyage des vêtements de travail des services techniques.
- **6156** « Maintenance » : augmentation des **contrats de maintenance** et mise en place de nouveaux contrats tels que la maintenance des auto-laveuses. **Ces contrats permettent notamment des économies directes sur les frais de réparations**.
- **6188** « Autres frais divers » : augmentation artificielle de 140.000 € liée à la **ré-imputation comptable** à partir de plusieurs natures (exemples 61558, 6288) des dépenses de prestations de services diverses. **Pas d'augmentation à périmètre égal sur l'ensemble du chapitre**.

- **6227** « Honoraires » : honoraires des conseils et frais divers en hausses, en conséquence directe de la **hausse du volume des marchés et des contrats, en fonctionnement comme en investissement.**
- **6232** « Fêtes et cérémonies » : **la brocante n'est plus organisée en délégation de service public mais assurée par les moyens municipaux, et implique un important effort de sécurisation dans le cadre de Vigipirate** et répondre ainsi aux recommandations de la préfecture.
- **6257** « Réceptions » : légère baisse en nombre et en coût.
- **6261** « Frais d'affranchissement » : hausse due entre autres à la **refonte des listes électorales.** Près de 23.000 cartes d'électeurs devront être envoyées avant les scrutins de 2017.
- **6281** « Concours divers » : baisse significative suite au transfert de compétence du PLU.
- **62776** « Remboursement de frais au groupement de rattachement » : **ré-imputation de dépenses** vers la nature 6132 pour **les entrées piscines des scolaires** impliquant une diminution sur cette nature.

En résumé, **les charges à caractère général sont stables.** Un effort conséquent de rationalisation des coûts permet de contenir les augmentations et les dépenses nouvelles. **De nombreuses réaffectations de natures modifient la répartition au sein de ce chapitre, mais son montant global reste constant.**

Les marges de manœuvre sont réduites sur ce chapitre dont le degré de rigidité est croissant.

b. CHAPITRE 012 « FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES »

L'augmentation des frais de personnels est contenue à 2,9%.

La prise en compte du **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**, de l'augmentation de 0.6% du **point d'indice**, et de la mise en place du **Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations (PPCR)** pour les agents de la catégorie C **impliquent à eux seuls une augmentation de 380.000p**, soit près de 60% de la hausse totale du chapitre.

Spécificité 2017, la Ville doit prendre en charge l'organisation de **2 tours de scrutin présidentiel et 2 tours de scrutin législatif.** Le surcoût en matière de ressources humaines est estimé à 70.000p.

La prise en charge sur **une année pleine des coûts d'indemnisation des agents de la Savinière** a aussi **ponctuellement un impact à la hausse cette année.** Il convient de noter qu'à partir de 2018, **l'absence de surcoût ponctuel et l'inversion de la tendance des coûts d'indemnisation des agents de la Savinière permettront de compenser les hausses prévisibles.** C'est ainsi que la **Ville devrait constater dès l'année prochaine une stabilité des frais de personnel.**

La collectivité **intensifiera son action pour la sécurité des saviniens** moyennant le recrutement de **deux gardiens de police et le renforcement du dispositif « gilets jaunes ».**

Une attention particulière sera portée sur **les services opérationnels**, notamment ceux exigeant un taux d'encadrement légal (remplacement d'agents malades systématiques) : **petite enfance, jeunesse, etc.**

c. CHAPITRE 014 « ATTENUATIONS DE PRODUITS »

Le chapitre des atténuations de produits comporte principalement des **prélèvements obligatoires de péréquations**. En 2017, il est en hausse de 1,7% par rapport au Budget Primitif 2016.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- **739115** « Prélèvement au titre de l'art.55 Loi SRU » : Ce prélèvement est en forte augmentation. La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » prévoit une pénalité pour les villes ne remplissant pas le critère de **25% de logements « sociaux »**. **La forte pression foncière sur l'Île-de-France et le peu de réserves disponibles en terrain ne permettent pas à Savigny-sur-Orge de se hisser à cette proportion**. La ville devrait se doter de 1461 logements sociaux supplémentaires pour ne plus être taxée.
- **739221** « Reversement sur FNGIR » : le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources est un mécanisme mis en place en 2012 suite à la disparition de la taxe professionnelle. La contribution est figée et obligatoire.
- **739223** « Fonds de péréquation des ressources » : le Fonds de Péréquation Inter Communal est un dispositif qui vise à combler les inégalités de « richesse » entre les territoires. Il est cette année en légère augmentation.

d. CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

L'augmentation du chapitre est contenue à l'exception du versement au Fonds de Compensation des Charges Territoriales et l'augmentation de la subvention au CCAS pour l'ouverture sur une année complète de la résidence Jean Morigny.

Dans le détail, pour les natures budgétaires dont l'évolution est significative ou nécessitent des précisions :

- **65541** « Fonds de Compensation des Charges Territoriales » : **reconduit de manière quasi-identique**, sur la base de la somme arrêtée par la CLECT en 2016
- **657362** « CCAS » : la subvention au Centre Communal d'Action Sociale est en **hausse de près de 350 000€ compte tenu de l'ouverture de la résidence Jean Morigny**.
- **657364** « Subvention à caractère industriel et commercial » : la subvention en direction de la régie des transports est ponctuellement en baisse. A noter qu'elle permet d'équilibrer le budget de cette régie qui bénéficie d'une reprise anticipée de son résultat 2016.
- **6574** « Subvention de fonctionnement aux associations et autres » : l'enveloppe des **subventions est en augmentation**, notamment en raison de la **création d'un fonds de participation aux projets de classes transplantées**. **La Ville mettra à disposition un total de 50.000€** à répartir sur 8 classes.

e. CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIERES »

Les intérêts de la dette (nature budgétaire 66111) sont stables.

f. CHAPITRE 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

Forte baisse car l'opération de cession du réseau câblé est achevée. Pour rappel cette dernière était neutre budgétairement sur 2016.

g. CHAPITRE 68 « DOTATION AUX PROVISIONS »

Régularisation d'écriture comptable **sans incidence budgétaire**. Dépense annulée par une recette identique en fonctionnement au chapitre 78.

h. CHAPITRES 023 ET 042 « DEPENSES D'ORDRE »

Les chapitres 023 et 042 constituent les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement. Elles viennent s'inscrire en recettes dans la section d'investissement. Il s'agit donc **d'un excédent indispensable pour assurer un financement sain et durable de l'investissement** et éviter le recours systématique à l'emprunt.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 2,3%, au bénéfice de l'acquisition de nouveaux équipements depuis 2016.

L'épargne brute théorique s'élève à 3.075.000 € pour le Budget Primitif 2017, soit une progression de plus de 800.000€ par rapport au budget total 2016. Ce niveau d'autofinancement permettra d'alimenter le **Plan Pluriannuel d'Investissement de 6 millions par an jusqu'en 2020**, condition indispensable pour **assurer la réfection et l'entretien des bâtiments de la Ville** tout en améliorant le cadre de vie des Saviniens. Ce niveau d'épargne brute permet aussi de maintenir le **ratio de désendettement autour des 12 ans** (seuil d'alerte au-dessus de 15 ans)

III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2017 de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 11 872 395,12 €.

La reprise anticipée du résultat implique la prise en compte des restes à réaliser 2016 à reporter sur le budget 2017.

Comme l'exige le principe d'équilibre budgétaire, la section d'investissement affiche des dépenses exactement égales aux recettes. Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère.

A. Recettes d'investissement

Les caractéristiques des recettes d'investissement du Budget Primitif 2017, restes à réaliser 2016 et reprise anticipée inclus, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montant
13	Subventions d'investissement	1 272 978,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	242 348,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT (a)		5 515 326,88 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (b)	650 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (c)	1 969 249,37 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (d)	8 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations (e)	654 050,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (f) = (a) + (b) + (c) + (d) + (e)		8 796 626,25 €
021	Virement de la section de fonctionnement (g)	1 500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (h)	1 575 768,87 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (i) = (g) + (h)		3 075 768,87 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (j) = (f) + (i)		11 872 395,12 €

a. CHAPITRE 13 « SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET CHAPITRE 21 « IMMOBILISATION CORPORELLES »

Le principe de **précaution budgétaire** veut que ne soient inscrites que les subventions déjà validées par les financeurs.

Concernant les subventions notifiées, la Ville bénéficiera de la part du Département (nature 1323) du **solde du Plan de relance**. De plus, le **subventionnement de la rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux** complètera ce chapitre (natures 1321 et 13251).

Suite aux **inondations de juin 2016**, la Ville a aussi été informée du **remboursement par ses assurances de 230.000€** (nature 2135).

En tenant compte des restes à réaliser de recettes 2016, **l'ensemble des subventions d'investissement inscrites au Budget Primitif 2017 se monte à près de 1,3 million d'euros**.

Tel que présenté lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, **Savigny-sur-Orge s'engage dans la recherche systématique de partenariats** avec par exemple le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).

b. CHAPITRE 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES »

L'emprunt inscrit pour l'année 2017 est de 4 millions d'euros conformément aux **objectifs de la Ville de contenir son endettement et de conserver des ratios de désendettement en-dessous des 12 ans.**

Pour rappel, le remboursement en capital avoisinant les 3 millions euros sur l'année, **l'endettement nouveau n'est donc que de 1 million.**

c. CHAPITRE 10 « DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES »

Ce chapitre contient essentiellement le remboursement de la TVA (FCTVA) sur les investissements passés et sur la dotation de la **Taxe Locale d'Équipement (TLE)**. Cette dernière **est stable** autour de 250.000€.

En revanche le **FCTVA est en très forte hausse**, le niveau d'investissement ayant augmenté depuis 2016.

d. CHAPITRE 024 « PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS »

Les 650.000€ de ce chapitre correspondent au produit de **la vente par adjudication du centre de vacances de la Savinière**, en respect avec le principe de précaution budgétaire.

e. CHAPITRES 021 ET 040 « RECETTES D'ORDRE »

Les recettes d'ordre, regroupant le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements, **sont en progression par rapport à 2016. L'épargne brute théorique 2017 s'établit ainsi autour de 3 millions d'euros.**

f. NOTION DE RESSOURCES PROPRES

Les ressources propres sont la somme des chapitres suivants :

Chapitre	Intitulé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 619 249,37 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	654 050,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 575 768,87 €
	Reste à réaliser 2016	643 992,70 €
TOTAL DES RESSOURCES PROPRES		6 993 060,94 €

En 2017, les ressources propres représentent 7 millions d'euros, soit 59% des recettes d'investissement.

Comme l'exige le principe d'équilibre budgétaire, ces ressources propres couvrent le capital de la dette remboursé sur l'année (chapitre 16) et les restes à réaliser en dépenses de l'année précédente, à savoir un total 5,76 millions d'euros.

B. Dépenses d'investissement

Les caractéristiques des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2017, restes à réaliser 2016 et reprise anticipée inclus, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	546 619,87 p
21	Immobilisations corporelles	8 137 522,99 p
23	Immobilisations en cours	81 058,93 p
TOTAL DES DEPENSES D'ÉQUIPEMENT (a)		8 765 201,79 p
10	Dotations fonds divers et réserves (b)	4 475,33 p
16	Emprunts et dettes assimilées (c)	3 007 466,00 p
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (d) = (a) + (b) + (c)		11 777 143,12 p
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 252,00 p
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (e)		95 252,00 p
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (f) = (d) + (e)		11 872 395,12 p

a. CHAPITRE 20 « IMMOBILISATIONS INCORPORELLES »

Ce chapitre inclus principalement les frais d'étude pour l'ANRU et l'acquisition de logiciels.

Les restes à réaliser 2016 se montent à hauteur de 425.519,87p et **121.000,00p de dépenses nouvelles en 2017.**

b. CHAPITRE 21 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES »

En dehors des 2.245.288,52p de restes à réaliser 2016 inscrits sur ce chapitre, **près de 5,9 millions d'euros de nouveaux investissements sont prévus. L'objectif de 6 millions d'euros d'investissement net est ainsi atteint** en additionnant les chapitres 20 et 21.

Le tableau en page suivante récapitule les grandes dépenses d'investissement pour ce chapitre sur 2017

c. CHAPITRE 23 « IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS »

Ce chapitre ne comporte que des **restes à réaliser 2016 portant sur le RAM.**

d. CHAPITRE 16 « EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES »

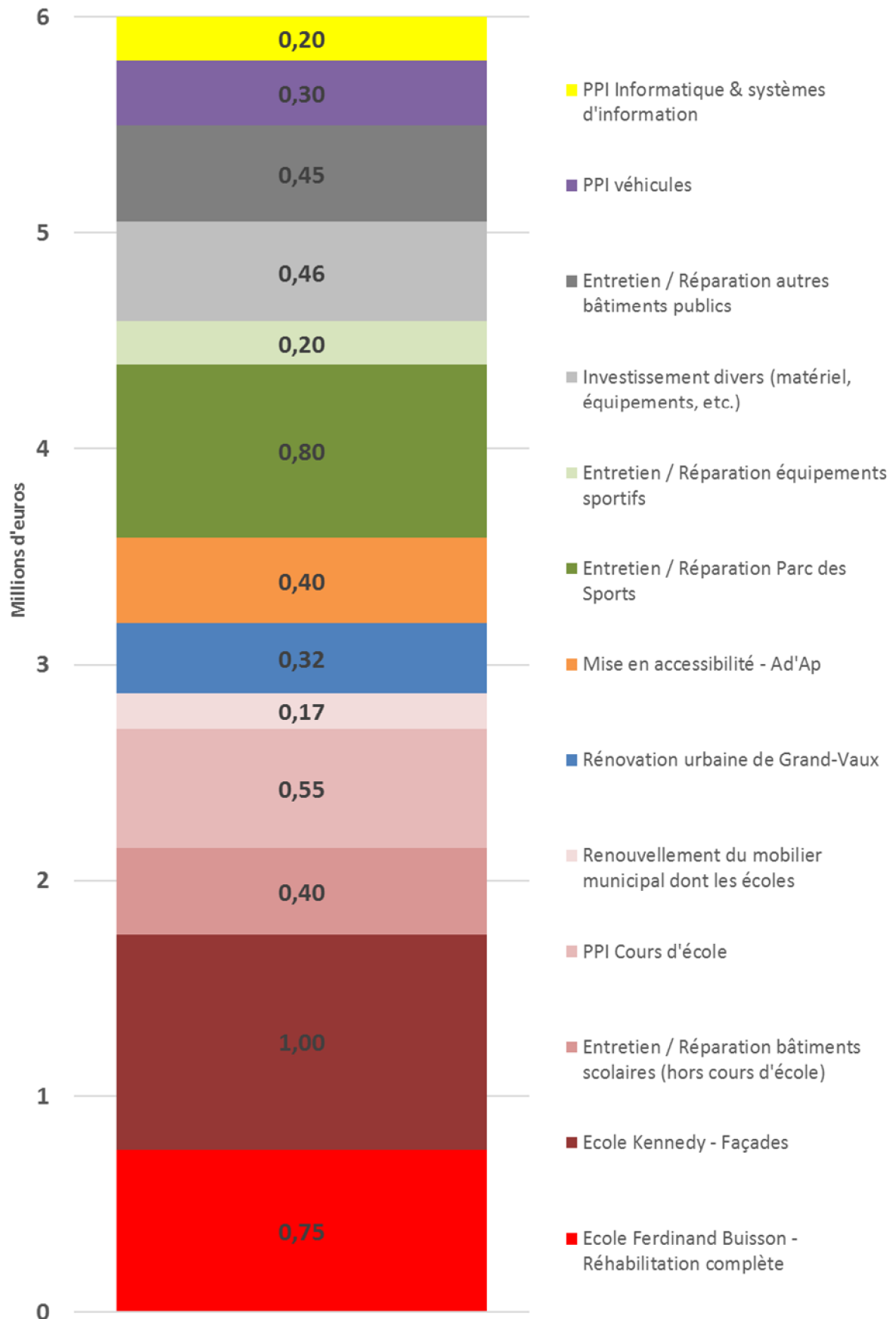
L'annuité de remboursement du capital de la dette en 2017 sera de 3 millions d'euros.

Tel que l'exige la loi, **la somme de ce chapitre est couverte par les ressources propres de la collectivité.**

Principaux investissements nouveaux 2017 par montants

Dépenses	Montant	Commentaires
Ecole Kennedy ó Façades Tranche 1	1 000 000 ¤	Tranche 2 en 2018
Ecole Ferdinand Buisson Etudes et achat de terrain	750 000 ¤	Contrat départemental
Plan de réhabilitation Cours dæécoles	550 000 ¤	Ecoles maternelles Chateaubriand et Mermoz
Travaux neufs et rénovations Bâtiments scolaires et enfance	400 000 ¤	Hors cours dæécoles
Travaux de mise en conformité ADæAP	400 000 ¤	
Parc des Sports Reprise complète de læassainissement	400 000 ¤	
Renouvellement du parc automobile	375 000 ¤	
Parc des Sports Suite du passage en LED	300 000 ¤	Terrain rugby, tennis extérieurs, accès piéton et parkingsí
Travaux neufs et rénovations Bâtiments sportifs	150 000 ¤	
Suite de la réhabilitation des allées des cimetières	150 000 ¤	
Création dæune maison du projet ANRU	150 000 ¤	
Eglise Saint-Martin Rénovation intérieure	105 000 ¤	
Squares et aires de jeux	100 000 ¤	
Travaux Charles Perrault	77 000 ¤	
Parking Davout Remplacement des portes dæentrée	34 000 ¤	

Répartition investissements nouveaux 2017 par thèmes



IV. Conclusion

Le budget primitif de l'exercice 2017 est le premier budget à s'inscrire dans une logique pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de projection des investissements conformément aux orientations budgétaires présentées débattues le 02 mars 2017 lors du Conseil municipal.

Les équilibres financiers rapportés au titre de la section de fonctionnement attestent du retour d'une capacité de financement de la collectivité lui permettant d'assurer la préservation de ses ratios financiers (capacité de désendettement inférieure à 12 ans), utiles à la conduite des programmes d'investissement attendus par la population, tout en maintenant le socle de services publics établi en 2016. Ces équilibres lui permettent par ailleurs de dégager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de services nouveaux à l'image du foyer Jean Morigny et de la création d'un fonds « classes de découverte ».

Ils témoignent tout autant de la nécessité d'une surveillance particulière de l'évolution des dépenses de fonctionnement rapportées notamment aux chapitres 011 et 012 dans un contexte de baisse structurelle des dotations et de participations de l'État que de la hausse des dépenses de personnel (2,9%) liées aux décisions nationales ainsi qu'aux dépenses conjoncturelles liées à la fermeture du centre de vacances de la Savinière. Dans ce contexte appelé à évoluer à la baisse lors des prochains exercices, la collectivité continue d'engager d'importants efforts de gestion à travers l'extension des travaux d'annualisation du temps de travail et la poursuite des réflexions engagées sur la réorganisation des services au gré des départements.

Par ailleurs, le niveau d'épargne brute dégagée dans le contexte de reprise du résultat 2016 et l'intégration des recettes pleines et entières provoquées par la modulation des taux d'impôts votée en 2016, montrent la nécessité de poursuivre les efforts de gestion pour engager les investissements utiles attendus par les Saviniens.

La section d'investissement témoigne de la soutenabilité du plan d'investissement de 24 millions d'euros projeté d'ici 2020 en proposant l'inscription du premier quart de 6 millions d'euros nets de dépenses d'investissement utiles aux Saviniens moyennant un recours maîtrisé à l'emprunt de 4 millions d'euros. Engagés avec le soutien de partenaires publics (Conseil départemental de l'Essonne, ANRU), ce programme d'investissements permettra de contribuer à l'engagement de dépenses urgentes à l'image du remplacement des murs rideaux fragilisés de l'école Kennedy, l'avancement des travaux préparatoires à la modernisation de l'école Ferdinand Buisson, la poursuite du plan d'investissement engagés au profit des installations sportives ou encore la réalisation de la maison du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux utile à l'appropriation du projet par les Saviniens.

Proposant une réponse durable aux pertes de recettes liées aux désengagement de l'État, intégrant un haut niveau de surveillance et de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement tout en préservant ses capacités à engager les investissements utiles aux saviniens, le budget 2017 répond aux enjeux de service public aujourd'hui imposés aux collectivités, tout en maintenant les services publics proposés aux Saviniens et en conservant les politiques publiques utiles à leur protection.